



**Commune de Collonges**

Rue Ste-Anne 5

1903 Collonges

## **Perte d'un document d'identité**

### Perte, vol, détérioration d'un document d'identité

La carte d'identité ou le passeport perdu, volé ou détruit doit être annoncé, pour annulation, au bureau communal dans les plus brefs délais.

Les documents perdus et retrouvés ne peuvent pas être restitués à leur titulaire et ces derniers ne peuvent pas les réutiliser.

### Perte d'un document d'identité à l'étranger

Si le document d'identité a été égaré ou volé au cours d'un séjour à l'étranger, une annonce doit être faite à la police du pays.

Les Suisses de l'étranger qui ont perdu un document d'identité à l'étranger doivent également en signaler la perte à une représentation diplomatique ou consulaire suisse.

Comme pour les cartes de crédit et les cartes bancaires perdues, il s'agit, en cas de perte, de demander un nouveau document d'identité pour éviter les abus qui pourraient être commis par des tiers.

### Remplacement du document d'identité

Sur présentation d'un avis de perte établi par les services d'une police suisse ou étrangère, et d'une photographie récente (qualité photographe), un nouveau document d'identité sera préparé par l'administration communale.